

Budget participatif : proposez vos projets



Du 1 au 15 octobre :
Vous déposez vos idées sur internet ou en mairie



Du 15 octobre au 30 octobre :
La commune analyse et sélectionne les idées recevables



Du 1 au 30 novembre :
Campagne d'informations sur les projets soumis aux votes



Du 15 novembre au 4 décembre :
Vote sur internet ou sur papier

Vous proposez...Vous décidez

Proposez vos projets à budgetparticipatif@villedeguillestre.fr
Plus d'informations sur notre site www.ville-guillestre.fr ou 04 92 45 04 03



4 décembre :
Réunion publique de présentation des projets, fin du vote et proclamation des résultats



2022 :
La commune met en œuvre et finance le projets

Budget participatif : proposez vos projets

A noter : Une rencontre est organisée le 25 septembre de 10-12h à la mairie entre les porteurs de projets

Qui peut participer ?

- Tous les Guillestrins peuvent présenter un projet.
- Si le projet est présenté par un mineur, un adulte référent devra être désigné.
- Les membres du Conseil Municipal et d'action concrète s'engagent à ne pas déposer de dossier, ni en être partie prenante.

Les conditions du projet

- Ne devra pas dépasser le montant de 3000€ à la charge de la commune.
- Devra veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non discrimination, du respect des personnes et principe de mixité. Ne devra pas comporter de caractère religieux, politique ou philosophique.
- Devra relever de l'intérêt général et être à visée collective. Le volet environnemental devra être présent (zéro plastique..).
- Devra être un projet collaboratif avec implication des habitants, de dynamisation du lien social, favoriser le vivre ensemble et la solidarité.
- Devra être accessible à tous et gratuit.
- Devra s'inscrire dans le champ de compétence de la commune.
- Ne devra pas engendrer des dépenses de fonctionnement (salaires, embauche...) hormis les dépenses courantes liées à l'entretien et la maintenance.
- Devra être techniquement et juridiquement réalisable.
- Ne devra pas permettre au porteur de projet d'en tirer un profit personnel.
- Devra être financièrement réaliste. Les dépenses devront être justifiées.
- Ne devra pas être déjà en cours d'exécution et ni même engagé par la ville.

Vous proposez...Vous décidez

Proposez vos projets à budgetparticipatif@villedeguillestre.fr
Plus d'informations sur notre site www.ville-guillestre.fr ou 04 92 45 04 03

